## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N°: PA 2022-0456 Date: 26 octobre 2022

Mis en ligne le : 27 OCT. 2022

Objet: Modification arrêté municipal nº PA 2022-0390

Nº Acte: 8.3

Le Maire de la commune de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;

Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

Vu le code pénal ;

**Vu** les décrets n° 2006-1657, relatif à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapés et n° 2006-1658, du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel

du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu l'arrêté municipal n° 88.03.28 du 28 mars 1988 portant règlementation du stationnement des poids lourds sur la commune ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2022-0390 du 26 septembre 2022 autorisant la société TESTONI à effectuer la pose et la dépose des illuminations de Noël sur la commune ;

Considérant que l'entreprise cotraitante de la Société TESTONI, la société ECOTEC, n'a pas été mentionnée dans l'arrêté municipal n° PA 2022-0390 ;

**Considérant** la demande de la société TESTONI d'autoriser son cotraitant, la société ECOTEC à effectuer la pose et la dépose des illuminations de Noël sur la commune ;

# ARRÊTE

#### Article 1

L'article 1 de l'arrêté municipal n° PA 2022-0390 est modifié comme suit :

"La société **TESTONI et son cotraitant, la société ECOTEC sont** autorisés à effectuer des travaux de pose et dépose des illuminations de Noël 2022-2023 sur tout le territoire de la commune jusqu'au 24 février 2023.

En cas d'arrêt et d'empiétement sur la chaussée, une largeur de voie de 3m minimum devra être respectée.

Le permissionnaire pourra emprunter toutes les voies limitées en tonnage de la commune de Vitrolles, dans le cadre de sa mission".

#### Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté municipal cité à l'article 1 sont inchangées.

#### Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

# Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Vitrolles,

- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale.

Lalia ATTAF

Adjointe au Maire

Déléguée Gestion des Espaces publics,

Voirie,